

# LES TARIFS

**POUR LE SALARIÉ** Cotisation à la charge exclusive du salarié

## Adhésion facultative des ayants droit

		Essentiel	Confort	Summum
		% du PMSS	% du PMSS	% du PMSS
Régime Général	Conjoint	1,36 %	2,03 %	2,17 %
	Enfant <sup>(1)</sup>	0,72 %	0,84 %	0,91 %
Régime Alsace-Moselle	Conjoint	0,82 %	1,22 %	1,30 %
	Enfant <sup>(1)</sup>	0,43 %	0,51 %	0,54 %

## Adhésion facultative du salarié ou des ayants droit au renfort

		Renfort 1 : de Essentiel à Confort	Renfort 2 : de Essentiel à Summum	Renfort 3 : de Confort à Summum
		% du PMSS	% du PMSS	% du PMSS
Régime Général				
Régime Alsace-Moselle				
Adulte		0,61 %	0,73 %	0,12 %
Enfant <sup>(1)</sup>		0,17 %	0,19 %	0,03 %

PMSS : Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale.

N.B. : Ces tarifs sont TTC incluant la TSCA (Taxe Spéciale sur les Contrats d'Assurance)

Les cotisations étant exprimées en pourcentage du Plafond Mensuel de la Sécurité Sociale (PMSS) en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice en cours, celles-ci augmenteront chaque année en fonction de l'évolution de ce plafond.

(1) La gratuité est appliquée à partir du 3<sup>e</sup> enfant.